

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS406

présenté par

Mme Levasseur, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Loir, M. Marchio, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

-----

**ARTICLE 6**

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi que les résultats obtenus à la suite des politiques mises en place au cours de l'année précédente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il serait opportun d'évaluer annuellement les politiques mises en place les années précédentes et d'en dresser un bilan afin de mesurer leur efficacité. Cette évaluation permettrait de prendre des décisions éclairées pour les programmations à venir.

En effet, lors des auditions, il a été suggéré que chaque année un débat soit organisé afin d'examiner les programmations préalablement mises en place, dans l'objectif d'établir un bilan global des politiques mises en œuvre au cours de l'année écoulée.